

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2024

Délibération N° : 20240223-04

OBJET : Vote d'une subvention à l'Association « Musiqueyras » 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 16/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Nicolas CRUNCHANT – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE

NOMBRE DE POUVOIRS : 1

Chrystelle a donné pouvoir à Nicolas Tenoux -

NOMBRE DE VOTANTS : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène Farouze -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de subvention présentée par l'Association Musiqueyras au titre de l'année 2024.

Charles LACROIX et Marie-Hélène FAROUZE étant membres de cette association quittent la salle pour ce point de l'ordre du jour et sont donc exclus des membres présents. Pour la même raison, le pouvoir pour tous votes de Philippe RIBOT n'est pas utilisé pour ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 9 voix pour,

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Musiqueyras d'un montant de 8 000.00 € pour l'année 2024,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2024 de la Commune soit **8 000.00 €** à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.